

Séance ordinaire
13 mai 2025

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **13 mai 2025 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assiste également à la séance :

Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe
-------------------	-------------------------------

2025-05/138

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2025-05/139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance comme suit:

Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour:

8.4 Adoption du plan d'intervention des travaux de voirie 2025 faisant l'objet de la subvention de la TECQ 2024

9.7 Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement aux dispositions relatives à l'îlot déstructuré traversant de type 3

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
 - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2025
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Confirmation de la subvention dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2025
 - 4.2. Âge d'Or - demande aide financière pour l'activité Country du 4 mai 2025
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Annonce de la nomination de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Chantal BERGERON
 - 5.2. Élections fédérales 2025 : reconnaissance de l'engagement politique et résultats

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois d'avril 2025
 - 6.2. Fermeture des comptes bancaires auprès de la Banque Nationale du Canada
 - 6.3. Refinancement auprès de la Banque Royale du Canada (égouts (228), bibliothèque (274-1) et appareils respiratoires (292))
 - 6.4. Dépôt du certificat établissant le résultat de la procédure concernant une demande de scrutin référendaire relativement au règlement numéro 2025-351 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 765 000 \$ pour des travaux de réaménagement des bureaux et autres travaux connexes de l'hôtel de ville
 - 6.5. Autorisation d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon au montant de 3 150 000 \$ (Dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des rues Jean-Baptiste, des Perdrix et des Flamants ainsi que d'autres travaux de voirie)
 - 6.6. Nomination d'un journalier-chauffeur au service des travaux publics
 - 6.7. Nomination d'une technicienne en éducation spécialisée pour le camp de jour 2025
 - 6.8. Nomination d'un concierge
 - 6.9. Nomination de pompiers
 - 6.10. Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Adoption du plan de mise en oeuvre 2024 (an 12) - schéma de couverture de risques en incendie
 - 7.2. Autorisation d'achat d'équipement de communications intégré dans les systèmes d'appareils respiratoires des pompiers
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Recommandations du comité des travaux publics du 16 avril 2025
 - 8.2. Fauchage et débroussaillage aux abords des rues – Acceptation de la soumission de André Paris inc. pour la saison 2025
 - 8.3. Entériner la soumission d'Excavation Infraplus inc. pour l'entretien et le nettoyage du cours d'eau de la branche Thibert-Clermont
 - ~~8.4. Adoption du plan d'intervention des travaux de voirie 2025 faisant l'objet de la subvention de la TECQ 2024~~
 - 8.5. Règlement financier avec Pavages MCM / déneigement tempête début février – autorisation de paiement
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Avis de motion du règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme
 - 9.2. Adoption du projet de règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme
 - 9.3. Avis de motion du projet règlement numéro 2025-301-3 modifiant le règlement de zonage (zone ID-9)
 - 9.4. Adoption du projet de règlement numéro 2025-301-3 modifiant le règlement de zonage (zone ID-9)
 - 9.5. Avis de motion du règlement numéro 2025-305-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (zones ID-9 et ID-11)
 - 9.6. Adoption du projet de règlement numéro 2025-305-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (zones ID-9 et ID-11)
 - ~~9.7. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins de Napierville relativement aux dispositions relatives à l'îlot déstructuré traversant de type 3~~
 - 9.8. Adoption du règlement numéro 2025-349 concernant l'imposition d'une contribution au développement, au redéveloppement ou à la requalification afin de financer des dépenses liées à l'ajout ou à la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
 - 9.9. Demande de PIIA - 1638, rue de Neuchâtel (clôture)
 - 9.10. Demande de PIIA - 1617, rue de Neuchâtel (clôture)
 - 9.11. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 29 avril 2025
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Recommandations du comité du Festival de Saint-Michel de la réunion du 25 mars 2025
 - 10.2. Adjudication du contrat pour les chapiteaux et la scène dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2025
 - 10.3. Autorisation de demande de permis d'alcool pour le festival 2025
 - 10.4. Nomination du personnel du camp de jour 2025

11. POUR INFORMATION

- 11.1. Collecte de sang, 14 mai, de 13 h 30 à 19 h 30, au centre communautaire
 - 11.2. Âge d'Or - souper - fête des mères et des pères, le 5 juin au centre communautaire
 - 11.3. Dons d'arbres - 17 mai de 9 h à 12 h - centre communautaire
 - 11.4. Vente de garage du 17 au 19 mai
 - 11.5. Collecte des branches du 20 au 23 mai
 - 11.6. Journée de sécurité sur roues par le Club Optimiste, le 25 mai
 - 11.7. Célébrons les nouveau-nés le 28 mai, de 10 h à 11 h, au centre communautaire
 - 11.8. Tournoi de golf du Club Optimiste, le 7 juin, au Club de golf Hemmingford;
 - 11.9. Festival de St-Michel, le 9 août 2025;
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05/140

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-05/141

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-05/142

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2025 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Confirmation de la subvention dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2025

ATTENDU que le conseil municipal a soumis une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada.

ATTENDU que le conseil a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme.

QUE le conseil prenne acte de la confirmation de la subvention accordée à la municipalité de Saint-Michel pour l'année 2025, d'un montant total de 24 794 \$.

2025-05/143

Âge d'Or - demande aide financière pour l'activité Country du 4 mai 2025

ATTENDU que le club de l'Âge d'Or a organisé une messe Country à l'Église de Saint-Michel, le 4 mai 2025 à 11 h, suivie d'un dîner spaghetti et d'une activité musicale et dansante au centre communautaire;

ATTENDU que le club de l'Âge d'Or a transmis une demande d'aide financière pour soutenir la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil prenne acte de la correspondance du club de l'Âge d'Or datée du 25 avril 2025.

QUE le conseil accorde une aide financière au montant de 1 000 \$ au club de l'Âge d'Or dans le cadre de l'événement Country tenu le 4 mai 2025.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-91-990), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Annnonce de la nomination de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Chantal BERGERON

Le conseil municipal informe la population que, lors de la séance extraordinaire tenue en date du 15 avril 2025, madame Chantal BERGERON a été nommée au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Madame BERGERON entrera officiellement en fonction le 20 mai 2025.

Le conseil lui souhaite la bienvenue au sein de l'organisation municipale et lui adresse ses meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

2025-05/144

Élections fédérales 2025 : reconnaissance de l'engagement politique et résultats

CONSIDÉRANT que des élections fédérales ont eu lieu le 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT l'engagement et les années de service de madame Brenda SHANAHAN à titre de députée fédérale de la circonscription Châteauguay - Les Jardins-de-Napierville (ancienne connue sous la circonscription Châteauguay - Lacolle);

CONSIDÉRANT l'élection de madame Nathalie PROVOST, nouvelle députée fédérale élue pour le Parti libéral du Canada dans cette même circonscription;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal tienne à remercier madame Brenda SHANAHAN pour son dévouement, son professionnalisme et les services rendus à la communauté tout au long de son mandat.

QUE le conseil félicite chaleureusement madame Nathalie PROVOST pour son élection à titre de députée fédérale, en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-05/145

Adoption des comptes du mois d'avril 2025

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. La greffière-trésorière adjointe a répondu aux questions concernant ces comptes à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les listes des comptes du mois d'avril 2025, telles que déposées au montant de 287 499,61 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 72 395,63 \$;
Salaires payés nets: 137 024,07 \$;
Comptes à payer: 78 079,91 \$;

Je, soussignée, Caroline PROVOST, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE

2025-05/146

Fermeture des comptes bancaires auprès de la Banque Nationale du Canada

ATTENDU que la Municipalité détient actuellement des comptes bancaires ouverts à la Banque Nationale du Canada;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de procéder à la fermeture de l'ensemble de ces comptes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de tous les comptes bancaires détenus à la Banque Nationale du Canada.

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'institution financière à cette fin.

ADOPTÉE

Refinancement auprès de la Banque Royale du Canada (égouts (228), bibliothèque (274-1) et appareils respiratoires (292))

Le conseil municipal informe la population que, dans le cadre du refinancement des emprunts relatifs aux égouts (règlement 228), à la bibliothèque (règlement 274-1) et aux

appareils respiratoires (règlement 292), une émission par billets au montant de 481 900 \$ sera réalisée le 14 mai 2025, conformément à la résolution de concordance et de courte échéance adoptée lors de la séance du 8 avril 2025.

À la suite de l'ouverture des soumissions effectuée par le ministère des Finances le 7 mai 2025, c'est l'institution financière Banque Royale du Canada qui s'est vu attribuer l'émission au taux de 3,93 %.

Dépôt du certificat établissant le résultat de la procédure concernant une demande de scrutin référendaire relativement au règlement numéro 2025-351 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 765 000 \$ pour des travaux de réaménagement des bureaux et autres travaux connexes de l'hôtel de ville

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière-trésorière adjointe à la suite de la procédure pour les personnes habiles à voter, tenue du 22 avril 2025, concernant le Règlement numéro 2025-351 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 765 000 \$ pour des travaux de réaménagement des bureaux et autres travaux connexes de l'hôtel de ville.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

Nombre de signatures requis pour un référendum: 286

Nombre de signatures obtenues: 1

2025-05/147

Autorisation d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon au montant de 3 150 000 \$ (Dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des rues Jean-Baptiste, des Perdrix et des Flamants ainsi que d'autres travaux de voirie)

ATTENDU que le règlement numéro 2025-350 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 150 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Jean-Baptiste, des Perdrix et des Flamants ainsi que d'autres travaux de voirie, a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 avril 2025;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 1093 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), toute municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise un emprunt temporaire pour un montant de 3 150 000 \$ contracté à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon.

QUE ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et conjointement le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à procéder à un emprunt temporaire au montant de 3 150 000 \$ jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt 2025-350 et à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05/148

Nomination d'un journalier-chauffeur au service des travaux publics

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise la nomination de monsieur Patrice ST-ONGE, à titre de journalier-chauffeur, salarié à l'essai, à compter du 5 mai 2025, suivant les conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394.

ADOPTÉE

2025-05/149

Nomination d'une technicienne en éducation spécialisée pour le camp de jour 2025

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel est à la recherche d'une personne ressource dans le but de soutenir les animateurs, les parents ainsi que les enfants du camp de jour et d'assurer le respect du code de vie du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance du rapport de recommandation de la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, daté du 18 avril 2025, et autorise la nomination de madame Annabelle HAMELIN, à titre de technicienne en éducation spécialisée pour le camp de jour 2025.

ADOPTÉE

2025-05/150

Nomination d'un concierge

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste de concierge;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise la nomination de madame Marie-Pier LANCTÔT, à titre de concierge, salarié à l'essai, à compter du 5 mai 2025, suivant les conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394.

ADOPTÉE

2025-05/151

Nomination de pompiers

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a procédé à l'affichage de postes de pompier au sein de son service de sécurité incendie;

ATTENDU que plus de vingt (20) candidatures ont été reçues dans le cadre de ce processus d'embauche;

ATTENDU que le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures et recommande la nomination de certaines personnes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination des personnes suivantes au sein du Service de sécurité incendie :

Messieurs Tommy LUSSIER, Guy THIBault et Kristopher SIMARD, à titre de pompiers recrues;

Monsieur Francis DUCHESNE, à titre de pompier classe 1;

et ce, à compter du 18 mai 2025, conformément aux conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Michel – SCFP 7129.

ADOPTÉE

2025-05/152

Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville, sauf réserve de l'approbation du

règlement d'emprunt numéro 2025-351 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-05/153

Adoption du plan de mise en oeuvre 2024 (an 12) - schéma de couverture de risques en incendie

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le rapport annuel, année 12, du plan de mise en oeuvre, préparé par le directeur incendie par intérim, monsieur Benoit SMAHA, et autorise la transmission de ce rapport à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2025-05/154

Autorisation d'achat d'équipement de communications intégré dans les systèmes d'appareils respiratoires des pompiers

ATTENDU que le service de sécurité incendie souhaite procéder au remplacement du système de communication radio, lequel est intégré aux appareils respiratoires utilisés par les pompiers;

ATTENDU que la compagnie Orizon Mobile a déposé une soumission datée du 31 mars 2025 pour la fourniture dudit système, au montant de 13 757,80 \$, avant taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal accepte la soumission déposée par Orizon Mobile pour le remplacement du système de communication du service de sécurité incendie, au montant de 13 757,80 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission d'Orizon Mobile.

QUE le conseil autorise le directeur par intérim du service de sécurité incendie à procéder à l'acquisition du système tel que soumis.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-20-003 / Règlement d'emprunt numéro 2025-348 autorisant des dépenses en immobilisations), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-05/155

Recommandations du comité des travaux publics du 16 avril 2025

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité des travaux publics, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025.

ADOPTÉE

2025-05/156

Fauchage et débroussaillage aux abords des rues – Acceptation de la soumission de André Paris inc. pour la saison 2025

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel doit procéder au fauchage et débroussaillage des abords de rues sur son territoire pour assurer la sécurité et l'entretien des voies publiques;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise André Paris inc. pour la saison 2025, laquelle comprend :

- une première coupe (coupe de faux) au début de juin, au montant de 2 100 \$, en sus des taxes;

- une deuxième coupe (coupe complète) prévue en août, au montant de 10 300 \$, en sus des taxes;

- une troisième coupe optionnelle (coupe de faux), au montant de 2 100 \$, en sus des taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal accepte la soumission déposée par André Paris inc. pour les travaux de fauchage et de débroussaillage pour la saison 2025, tel que décrit ci-dessus.

QUE la municipalité retienne, pour le moment, les deux premières coupes, soit celle de juin et celle d'août, pour un montant total de 12 400 \$, en sus des taxes applicables.

QUE la troisième coupe optionnelle puisse être autorisée au besoin par le directeur des travaux publics, après évaluation des conditions en cours de saison.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2025 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-320-00-522), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2025-05/157

Entériner la soumission d'Excavation Infraplus inc. pour l'entretien et le nettoyage du cours d'eau de la branche Thibert-Clermont

ATTENDU que des travaux de voirie sont prévus en 2025 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel;

ATTENDU que le nettoyage du cours d'eau de la branche Thibert-Clermont était requis préalablement à ces travaux, afin d'assurer une bonne exécution et éviter les risques d'inondation ou d'obstruction;

ATTENDU que ces travaux devaient être réalisés dans les plus brefs délais afin de ne pas nuire aux travaux agricoles des producteurs de la région;

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Excavation Infraplus inc., datée du 24 avril 2025, au montant de 50 000 \$, en sus des taxes applicables;

ATTENDU que les travaux ont été exécutés promptement à la suite de cette soumission, conformément aux besoins et à l'urgence de la situation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal entérine la soumission de Excavation Infraplus inc., datée du 24 avril 2025, pour un montant de 50 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil accepte les travaux réalisés par l'entreprise dans le cadre du nettoyage du cours d'eau de la branche Thibert-Clermont.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2025, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-32-007 / Règlement d'emprunt numéro 2025-350 autorisant des dépenses en immobilisations), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

Adoption du plan d'intervention des travaux de voirie 2025 faisant l'objet de la subvention de la TECQ 2024

Sujet retiré de l'ordre du jour.

2025-05/158

Entente de règlement financier avec Pavages MCM / travaux supplémentaires de déneigement

ATTENDU le contrat de déneigement en vigueur avec la compagnie Les Pavages MCM inc. pour la saison hivernale 2024-2025;

ATTENDU les chutes de neige exceptionnelles et les conditions météorologiques des 17, 18 et 19 février 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un règlement financier avec Les Pavages MCM inc. pour la réalisation de travaux supplémentaires, et ce, conformément à l'article 2.29 du devis d'appel d'offres, relativement au règlement des différends à l'amiable;

ATTENDU le rapport de recommandation de la direction générale daté du 11 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est MAJORITAIREMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de règlement financier avec Les Pavages MCM inc. au montant de 12 800 \$ plus taxes, conformément aux modalités décrites dans le rapport de recommandation de la direction générale en date du 11 avril 2025.

QUE les membres du conseil Patrice LIRETTE et Mario GUÉRIN expriment leur dissidence quant à la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Avis de motion du règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme

Monsieur Mario GUÉRIN, conseiller du district numéro 6, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-16-2024) afin de permettre d'introduire des usages commerciaux sur certains îlots déstructurés sur autorisation de la CPTAQ.

2025-05/159

Adoption du projet de règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le présent projet de Règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-300 a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-16-2024) afin de permettre d'introduire des usages commerciaux sur certains îlots déstructurés, sur autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le règlement relatif au plan d'urbanisme 2022-300 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel depuis le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue sur le projet de règlement et que toute personne intéressée, pourra alors se faire entendre au sujet du présent projet lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du

schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte le projet de Règlement numéro 2025-300-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-300, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion du projet règlement numéro 2025-301-3 modifiant le règlement de zonage (zone ID-9)

Monsieur Marcel ROY, conseiller du district numéro 1, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 2025-301-3 modifiant le zonage ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-16-2024) afin d'ajouter un certain nombre d'usages commerciaux dans l'îlot déstructuré numéro 19 identifié au plan de zonage comme la zone ID-9.

2025-05/160

Adoption du projet de règlement numéro 2025-301-3 modifiant le règlement de zonage (zone ID-9)

CONSIDÉRANT que le présent projet de Règlement numéro 2025-301-3 modifiant le zonage numéro 2022-301 a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-16-2024) afin d'ajouter certains usages commerciaux dans la zone ID-9, conditionnellement à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2022-301 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel depuis le 16 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue sur le projet de règlement et que toute personne intéressée, pourra alors se faire entendre au sujet du présent projet lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte le projet de Règlement numéro 2025-301-3 modifiant le zonage numéro 2022-301, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion du règlement numéro 2025-305-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (zones ID-9 et ID-11)

Monsieur Mario GUÉRIN, conseiller du district numéro 6, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 2025-305-1 modifiant les usages conditionnels ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-15-2023 et URB-205-16-2024) afin de permettre d'introduire des usages commerciaux sur certains îlots déstructurés, sur autorisation de la CPTAQ.

2025-05/161

Adoption du projet de règlement numéro 2025-305-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (zones ID-9 et ID-11)

CONSIDÉRANT que le présent projet de Règlement numéro 2025-305-1 modifiant les usages conditionnels numéro 2022-305 a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-205-15-2023 et URB-205-16-2024) afin de permettre d'introduire des usages commerciaux sur certains îlots déstructurés, sur autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le règlement relatif aux usages conditionnels 2022-305 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel depuis le 11 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité a le pouvoir, en vertu des articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux usages conditionnels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'objet des règlements est de permettre entre autres d'introduire des usages commerciaux sur certains îlots déstructurés sur autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les projets de construction sont assujettis au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit modifier son règlement sur les usages conditionnels 2022-305 afin d'assurer de la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit s'assurer qu'un maximum de 7 et 8 usages commerciaux respectivement dans les îlots déstructurés ID-9 et ID-11 soient autorisés, s'intègrent bien avec les usages existants et qu'un contrôle adéquat de leur implantation et de leur exercice soit réalisé conformément aux objectifs et critères exigés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue sur le projet de règlement et que toute personne intéressée, pourra alors se faire entendre au sujet du présent projet lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte le projet de Règlement numéro 2025-305-1 modifiant les usages conditionnels numéro 2022-305, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement aux dispositions relatives à l'îlot déstructuré traversant de type 3

Sujet retiré de l'ordre du jour.

2025-05/162

Adoption du règlement numéro 2025-349 concernant l'imposition d'une contribution au développement, au redéveloppement ou à la requalification afin de financer des dépenses liées à l'ajout ou à la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est possible pour une municipalité d'exiger une contribution financière liée à l'ajout, à l'agrandissement ou à la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant d'une intervention visée par une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel désire assujettir l'émission de permis de construction pour tout nouveau projet immobilier sur un immeuble desservi par le service d'égout de la municipalité, à une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé au financement, à court, moyen ou long terme, à l'amélioration des infrastructures et d'équipements du réseau d'égouts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel souhaite fixer le montant de la contribution monétaire pour tous les projets immobiliers en fonction des coûts d'entretien des infrastructures et d'équipements du réseau d'égouts, qui sont destinés à desservir les immeubles visés par le permis;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le projet de règlement et que toute personne intéressée a pu alors se faire entendre au sujet du projet de règlement lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 2025-349 concernant l'imposition d'une contribution au développement, au redéveloppement ou à la requalification afin de financer des dépenses liées à l'ajout ou à la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-05/163

Demande de PIIA - 1638, rue de Neuchâtel (clôture)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (2025-04-0011) assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour émettre le permis numéro (2025-04-0062) afin d'implanter une clôture, au 1638, rue de Neuchâtel (lot 4 735 843 du cadastre du Québec), dans la zone H-5;

ATTENDU que la clôture, qui ceinturera la piscine creusée, sera en aluminium noir;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (2025-04-0011) et autorise l'émission du permis (2025-04-0062) pour l'implantation d'une clôture, au 1638, rue de Neuchâtel (lot 4 735 843 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-05/164

Demande de PIIA - 1617, rue de Neuchâtel (clôture)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (2025-04-0012) assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour émettre le permis numéro (2025-04-0063) afin d'implanter une

clôture, au 1617, rue de Neuchâtel (lot 5 047 383 du cadastre du Québec), dans la zone H-5;

ATTENDU que la clôture, qui ceinturera la piscine creusée, sera en maille de chaîne noire avec des lattes;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (2025-04-0012) et autorise l'émission du permis (2025-04-0063) pour l'implantation d'une clôture, au 1617, rue de Neuchâtel (lot 5 047 838 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2025-05/165

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 29 avril 2025

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, telles qu'indiquées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 avril 2025.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2025-05/166

Recommandations du comité du Festival de Saint-Michel de la réunion du 25 mars 2025

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité du Festival de Saint-Michel, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2025.

ADOPTÉE

2025-05/167

Adjudication du contrat pour les chapiteaux et la scène dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2025

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du devis de Chapiteau Montréal inc., portant le numéro 11275 et accepte de louer les équipements suivants, dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2025, en sus du transport, comme suit:

Description	Prix unitaires avant les taxes applicables
Tente 40 X 100	2 600 \$
Tente 20 X 60	1 200 \$
Tente 20 X 20	395 \$
Tente 15 X 15	350 \$
Tente 10 X 10	220 \$
Tente 10 X 20	300 \$
Tente 10 X 15	325 \$
Protection des pieux	200 \$
Méga scène pro 32	5 200 \$

QUE ce conseil affecte les sommes à même les crédits votés pour l'exercice financier 2025, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-70-000), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2025-05/168

Autorisation de demande de permis d'alcool pour le festival 2025

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate madame Carole ROCH, responsable des communications, pour faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, au nom de la Municipalité, pour le Festival de Saint-Michel qui aura lieu le 9 août 2025. Madame ROCH est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2025-05/169

Nomination du personnel du camp de jour 2025

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection et de la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise la nomination des personnes suivantes pour le camp de jour 2025, aux taux horaires indiqués dans ledit rapport, à savoir:

- Animatrice au service de garde: madame Rosalie USEREAU;
- Animatrice au service de garde: madame Janie USEREAU;
- Animatrice au service de garde: madame Juliette HÉBERT-SAURIOL;
- Animatrice au service de garde: madame Alyson USEREAU;
- Animatrice au service de garde: madame Alice PINSONNEAULT;
- Animatrice au service de garde: madame Laurence GUINOIS-CHARBONNEAU;
- Animatrice: madame Éléanne CAPOBIANCO;
- Animatrice: madame Océanne LAVOIE;
- Animateur: monsieur Alexy DUPONT;
- Animateur: monsieur Louis-Félix CÔTÉ;
- Animatrice: madame Juliette BOYER;
- Animatrice: madame Léa-Maude FONTAINE;
- Animatrice: madame Léarose LUPIEN;
- Animatrice: madame Rosalie CHABOT;
- Animateur: monsieur Justin LANCTÔT;
- Animateur: monsieur Loey STOTT;
- Accompagnatrice: madame Joliane BOUDREAU;
- Accompagnatrice: madame Laurianne ROBIDOUX;

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Collecte de sang, 14 mai, de 13 h 30 à 19 h 30, au centre communautaire;
- Âge d'Or - souper - fête des mères et des pères, le 5 juin, au centre communautaire;
- Dons d'arbres - 17 mai de 9 h à 12 h - centre communautaire;
- Vente de garage du 17 au 19 mai;
- Collecte des branches du 20 au 23 mai;
- Journée de sécurité sur roues par le Club Optimiste, le 25 mai;
- Célébrons les nouveau-nés le 28 mai, de 10 h à 11 h, au centre communautaire;
- Tournoi de golf du Club Optimiste, le 7 juin, au Club de golf Hemmingford;
- Festival de St-Michel, le 9 août 2025;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2025-05/170

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 20, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST, Greffière-trésorière
adjointe